

## Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

### Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), *Chronique sociale*, 2018.

#### Exemple des coopératives d'activités et d'emplois

Les coopératives d'activités et d'emplois (CAE) constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester et développer son activité en toute sécurité sans nécessité de constituer une entreprise juridiquement autonome ni perte des droits sociaux. Ces personnes ont le statut "d'entrepreneur salarié" qui leur permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

Les CAE ont pour objectif de sécuriser la démarche entrepreneuriale de personnes souhaitant créer leur propre emploi, et proposent une alternative à la création d'entreprise classique. Au sein de la coopérative d'entrepreneurs, le porteur de projet apprend son métier d'entrepreneur, en bénéficiant d'un accompagnement pragmatique, adapté à ses besoins, et en étant libéré de la gestion administrative, fiscale ou comptable qui est mutualisée.

Une CAE peut avoir pour forme légale une société coopérative (SCOP, SCIC ou SCRL). Les entrepreneurs-salariés participent au fonctionnement de la coopérative en devenant associés (sociétariat). En France, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaît le statut des CAE et définit le cadre général de leur fonctionnement.<sup>1</sup>

Grille 1.4. Quelles différentes formes d'innovation composent le projet ?		
1. Le projet est-il un assemblage inédit de différentes composantes ?	<u>Oui</u>	Non
Si oui, lesquels ?		
○ Technologique	Utilisation des outils numériques pour : - réaliser le suivi et la gestion administrative, comptable, et fiscale ; - favoriser le travail collaboratif entre les entrepreneurs-salariés (participation au fonctionnement de la CAE, développement de projets en commun, partage d'outils et d'informations en commun...); - permettre le travail à distance et les échanges entre entrepreneurs-salariés et avec les personnes en charge de l'accompagnement.	
○ Process	Permet de faire émerger, tester et développer des activités et des emplois de façon différente des entreprises individuelles classiques.	

<sup>1</sup> Sources :

- <https://www.economie.gouv.fr/ess/cooperative-dactivites-et-demplois-cest-quoi>
- <https://www.afecreation.fr/pid14974/cooperative-d-activite-et-d-emploi-cae.html>
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Coop%C3%A9rative\\_d%27activit%C3%A9s\\_et\\_d%27emploi](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coop%C3%A9rative_d%27activit%C3%A9s_et_d%27emploi)

	<p>Manière différente de gérer des entreprises (outils et accompagnement mutualisés).</p> <p>Manière développer son activité individuelle en privilégiant les collaborations avec d'autres entrepreneurs...</p>	
○ Organisationnelle	<p>Fonctionnent comme des plates-formes entrepreneuriales : en regroupant les entrepreneurs individuels au sein d'une même structure, elles permettent de fertiliser leurs expertises et partager leurs retours d'expériences. Cette solidarité est ainsi génératrice d'opportunités de développement (innovation, apport d'affaires...).</p>	
○ Juridique	<p>Création du statut des CAE reconnu par la loi du 31 juillet 2014 en France.</p> <p>Prendent la forme légale de société coopérative (SCIC, SCOP...).</p> <p>Création du statut d'entrepreneur-salarié pour les porteurs de projet.</p>	
○ Autre		
<b>2. Développe-t-il une approche globale et systémique d'un problème ?</b>	<u>Oui</u>	Non
Si oui, quelles dimensions prend-il en compte ?		
○ Économique	<p>Propose des services et des outils mutualisés permettant de mutualiser les coûts.</p> <p>L'accompagnement proposé porte sur la faisabilité et la viabilité économique de l'activité en conciliant les motivations personnelles et professionnelles des entrepreneurs-salariés.</p> <p>Le portable par une CAE permet de sécuriser le démarrage, mais également la période de développement de l'activité.</p>	
○ Sociale	<p>Permet aux entrepreneurs-salariés de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique et d'un statut juridique reconnu.</p> <p>Sécurisation des parcours des entrepreneurs individuels.</p> <p>Accompagnement proposé et mise en réseau avec d'autres entrepreneurs permettant de réduire l'isolement...</p>	
○ Culturelle	<p>Est une manière de penser différemment son activité d'entrepreneur individuel en étant intégré dans une communauté de travail, en développant des collaborations, en mutualisant des outils et des services et en participant au fonctionnement et à la vie de la coopérative (dont gouvernance).</p>	
○ Politique	<p>Reconnaissance juridique et légale de ces formes d'entrepreneuriat individuel et de regroupement d'entrepreneurs (coopérative), ainsi que de ces formes d'accompagnement.</p>	
○ Environnementale	<p>Certains entrepreneurs-salariés de ces CAE développent des activités relatives à l'environnement.</p>	
<b>3. Mobilise-t-il des dimensions collectives de coopération et de collaboration entre différents acteurs ?</b>	<u>Oui</u>	Non

Si, oui, lesquels ?		
- Partage d'un projet commun (finalités)	Développement d'une communauté d'entrepreneurs-salariés, participation au fonctionnement et à la gouvernance du CAE.	
- Apports respectifs (ressources)	Echanges d'informations, de savoirs (connaissances, expériences, savoir-faire), de compétences... Participation financière : une partie des salaires contribuent à financer les services et outils mutualisés.	
- Gains / bénéfices respectifs	<i>Idem.</i>	
- Formes de travail en commun	Développe des outils et des formes de travail collaboratifs. Partage et mutualisation de compétences et développement de projets en commun venant contribuer au développement des activités de chacun.	
- Prises de décision collective / gouvernance	Statut de société coopérative des CAE : les entrepreneurs-salariés sont sociétaires et participent donc à sa gouvernance.	
<b>4. Son émergence et sa construction sont-elles issues d'approches ascendantes ?</b>	<u>Oui</u>	Non
- Oui complètement	Les CAE sont nées de l'initiative d'entrepreneurs et d'acteurs de l'accompagnement. Elles ont été ensuite reconnues par les institutions et les lois, permettant à d'autres CAE de se créer.	
- Oui, mais un mélange d'ascendant et de descendant		
- Non, uniquement une approche descendante		